



## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 30 juillet 2020

n° 072-20 C

**Objet :** Attribution de subventions pour travaux de rénovation énergétique à la copropriété Le Colombier pour le bâtiment Le Saint-Michel, 146 rue Dalbret à Challes-les-Eaux

- date de convocation le 24 juillet 2020
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt, le jeudi trente juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, centre de congrès Le Manège, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 64

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	Cécile Trahand
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu
<b>Barby</b>	Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	Martine Lambert - Alain Thieffenat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Xavier Dullin - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sandrine Garcin - Sabrina Haerincq - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Guy-Pierre Martin - Martin Noblecourt - Gaetan Pauchet - Cyndie Picot - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar
<b>Cognin</b>	Corinne Charles - Lionel Mithieux
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fresso
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Sandra Ferrari
<b>Lescheraines</b>	Max Joly
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Michel Dyen - Alain Saurel
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Sainte-Reine</b>	Philippe Ferrari
<b>Saint-François de Sales</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Marcel Ferrari
<b>Sonnaz</b>	Eliane Roulet
<b>Thoiry</b>	Thierry Tournier
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Daniel Rochaix

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Marie Bénévise à Aurélie Le Meur - de Christèle Blambert à Michel Dyen - de Stéphane Bochet à Christian Berthomier - de Vincent Boulnois à Philippe Gamen - de Michel Camoz à Jean-Pierre Casazza - de Aloïs Chassot à Alexandra Turnar - de Michel Dantin à Xavier Dullin - de Julien Donzel à Josette Rémy - de Maryse Fabre à Cécile Trahand - de Chantal Giorda à Alexandre Gennaro - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Franck Morat à Corinne Charles - de Raphaele Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Claire Plateaux à Alain Caraco - de Damien Regairaz à Philippe Ferrari

- conseillers excusés : 3

Frédéric Bret - Jean-Pierre Coendoz - Luc Meunier

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Conseil communautaire du 30 juillet 2020

délibération n° 072-20 C

objet **Attribution de subventions pour travaux de rénovation énergétique à la copropriété Le Colombier pour le bâtiment Le Saint-Michel, 146 rue Dalbret à Challes-les-Eaux**

Philippe Gamen, président, indique que dans le cadre de l'opération Mon Pass' Renov, Grand Chambéry intervient pour accompagner l'amélioration énergétique du parc existant en soutenant la rénovation du parc privé, en particulier des copropriétés. Par délibération du 18 mai 2017, modifiée par la délibération du 18 décembre 2019, la Communauté d'agglomération a instauré une aide pour les copropriétés dont le montant est fonction du niveau de performance énergétique et ne peut excéder 2 000 € par lot d'habitation principale, hors logements bénéficiant d'une aide de l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH).

De plus, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a décidé de mettre en place un « bonus de performance énergétique » visant à soutenir la massification des travaux d'amélioration de performance énergétique des logements privés, pour une somme de 750 € par logement.

Par décision du Bureau du 9 novembre 2017, Grand Chambéry a décidé de solliciter la mise en place de ce bonus sur son territoire, qui vient compléter les aides de Grand Chambéry allouées dans le cadre du dispositif Mon Pass' Renov. Un mandat d'instruction a été signé avec la Région le 5 décembre 2018.

Après instruction, il apparaît que le dossier cité en objet est éligible aux aides de Grand Chambéry et au « bonus de performance énergétique » de la Région.

**Considérant** que le projet présenté est conforme aux dispositions de la délibération n°188-19 C et au mandat d'instruction,

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équilibre social de l'habitat,

**Vu** la délibération n° 201-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019, approuvant le Plan local d'urbanisme intercommunal de Grand Chambéry tenant lieu de Programme local de l'habitat et de Plan de déplacements urbains (PLUi HD),

**Vu** la délibération n° 188-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019, ajustant le dispositif financier d'accompagnement du Programme local de l'habitat 2014-2019,

**Vu** le mandat d'instruction conclu entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Grand Chambéry le 5 décembre 2018,

**Vu** la demande d'aide déposée en date du 21 avril 2020 et complétée par la suite en cours d'instruction,

**Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** **accorde** à la copropriété Le Colombier pour le bâtiment le Saint-Michel, 146 rue Dalbret à Challes-les-Eaux, une subvention totale maximale de 19 800 € au titre de l'aide aux travaux de rénovation énergétique de Grand Chambéry,

**Article 2 :** **précise** que la subvention de Grand Chambéry sera versée en une fois à la copropriété sur présentation des justificatifs prévus par la réglementation et conformément aux termes de la demande d'aide aux travaux préalable.

La décision d'octroi de la subvention deviendra caduque si les travaux ne sont pas commencés dans le délai d'un an à compter de la date de signature de la présente délibération,

**Article 3 :** **attribue**, pour le compte de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, à chacun des copropriétaires de la copropriété Le Colombier pour le bâtiment le Saint-Michel, 146 rue Dalbret à Challes-les-Eaux, une subvention de 750 € par logement, représentant un montant total de 12 750 € pour l'ensemble de la copropriété.

Les montants de subvention définitifs pourront être réajustés au vu des justificatifs transmis au moment de la demande de paiement.

**Article 4 :** précise que la subvention de la Région sera versée par la Région sur le compte de chaque copropriétaire à hauteur de 750 € maximum par logement. La décision d'octroi de la subvention deviendra caduque si les travaux ne sont pas réalisés et justifiés avant le 5 décembre 2021,

**Article 5 :** précise que toute modification de la nature ou des conditions de réalisation des travaux, ou des conditions d'occupation du ou des logements est susceptible de remettre en cause la décision d'octroi des subventions ; de même toute déclaration ou tout renseignement erroné ou frauduleux entraînera le retrait de la subvention,

**Article 6 :** précise que la présente délibération peut être contestée dans un délai maximum de 2 mois à compter de sa notification selon les modalités suivantes :

- soit par recours gracieux en adressant un courrier auprès du président de Grand Chambéry,
- soit par recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble. Ce dernier peut être saisi par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

le président,  
Philippe Gamen

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 072-20 C

Objet de l'acte : Attribution de subventions pour travaux de rénovation énergétique à la copropriété Le Colombier pour le bâtiment Le Saint-Michel, 146 rue Dalbret à Challes-les-Eaux

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 5 - Autres (Coopération décentralisée, syndicats...)

Date de l'acte : 30 juillet 2020

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20200730-lmc1H23960H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H23960H1

Date de transmission en Préfecture : 03 août 2020

Date de réception en Préfecture : 03 août 2020

Période d'affichage : du au